

## Stage TZR le lundi 8 juin 2026



### **Programme :**

Accueil : 9h

Matinée : 9h30-12h

TZR : Petits rappels si besoin sur vos questions concernant les droits et des devoirs des TZR, les dates et moments clés pour la fin d'année d'un TZR.

Les grands problèmes du moment : les ISSR et des frais de déplacement

Le Collectif TZR en action : choix des priorités

Après-midi : 14h00-16h30 ou 13h30-16h

Le Collectif TZR travaille par groupes sur les priorités choisies, les choix d'actions

## **Soyons plus forts, soyons nombreux**

### **Si vous souhaitez participer au stage et rejoindre le collectif TZR :**

1. Merci de nous informer de votre inscription par retour de mail à [s3dij@snes.edu](mailto:s3dij@snes.edu), TZR en objet, en nous précisant vos noms prénoms et discipline, ainsi que les questions éventuelles que vous souhaitez aborder lors du stage.
2. Complétez le modèle ci-dessous de lettre de demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale, et déposez la lettre au secrétariat d'un de vos établissements d'exercice ou envoyez-la directement à la DIRH du rectorat de Dijon via votre gestionnaire de discipline, au moins un mois avant la date du stage, c'est à dire avant le 8.05.2026.
3. Pensez à apporter un RIB lors du stage pour le remboursement de vos frais de déplacement et un forfait repas.

### **Modèle de demande d'autorisation d'absence pour raison de stage syndical, à reproduire et compléter sans les notes :**

Nom Prénom

Grade, fonction

Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon,

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **lundi 8 juin 2026** afin de pouvoir participer au stage qu'organise à **DIJON** la section départementale du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009 ).

A ....., le .....

Signature